

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 AVRIL 2024**

Présents : V. ARRIGHINO, S. COMBE, E. FERNANDEZ, C. JACQUOT, D. PICCHIONI, R. PASSELANDE, P. ROBERT, J-L SOZET, A. TURC  
Absentes excusées : O. DUMAS (pouvoir à C. JACQUOT), E. DEMONCHEAUX

### **URBANISME : PROPOSITION D'AJOUT DES PROJETS DE CLOTURES ET DE PORTAILS A DECLARATION PREALABLE**

Le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 définit les règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme.

A ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme.

Le code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la commune, pour s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme de la commune, afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU.

Il est aujourd'hui proposé d'autoriser le service instructeur de la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) à contrôler les déclarations préalables concernant les clôtures et portails.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité.**

### **VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE 2024 (foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation)**

À la suite des travaux de la Commission des finances, il a été proposé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité.

Le produit de la taxe foncière sur le bâti est en augmentation en raison de la revalorisation des bases de calcul engagée par les services de l'Etat en 2023. En contrepartie, on note une baisse de l'allocation compensatrice. Au total, 30.000€ de recettes supplémentaires sont prévues par rapport à 2023 concernant la fiscalité.

Pour rappel, les taux actuels sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 33.90%
- Taxe foncière (non bâti) : 72.25%
- Taxe d'habitation : 4.19%

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité.**

### **PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024**

Budget communal : Le budget primitif 2024 s'équilibre à la somme de 1 012 442,28€ en section de fonctionnement à la somme de 1 172 403,16€ en section d'investissement.

A noter pour la section d'investissement :

- Les travaux de sécurisation de la traversée des Blais pour 790.000 €

- La réalisation d'un emprunt de 200.000 € pour financer les travaux de sécurisation de la traversée des Blais
- La réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école de la Ville
- Une nouvelle phase de travaux pour l'aire de jeux

Budget Eau et Assainissement : Le budget primitif 2024 s'équilibre à la somme de 148.700€ en section de fonctionnement à la somme de 114.617,75 € en section d'investissement.

A noter pour la section de fonctionnement :

- Refacturation (sur la base de 0.17 ETP) du personnel communal affecté aux missions du budget eau et assainissement
- Subvention du budget communal à hauteur de 20.000€ afin de combler le déficit 2023

Budget Régie des Transports : Le budget primitif 2024 est arrêté à la somme de 21.560,30€ en section de fonctionnement et 15.902,83€ en section d'investissement.

Il est à noter une légère augmentation du poste réparation suite aux premières factures payées en 2024.

**Les budgets primitifs 2024 sont acceptés et votés à l'unanimité.**

#### **POINT D'AVANCEMENT SUR LA RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA VILLE**

Suite à réception de nouvelles informations concernant les demandes de subvention, le plan de financement peut être revu de la manière suivante :

	HT	TTC
<b>Coût des travaux</b>	604.604	725.524,80
<b>Subvention région</b>	200.000	200.000
<b>Subvention Département (50%)</b>	133.333	133.333
<b>Subvention D.E.T.R. et D.S.I.L.</b>	150.350	150.350
<b>Autofinancement</b>	120.921	241.841,80

Le vote de ce nouveau plan de financement doit permettre de solliciter la région dans le cadre des subventions accordées sur les premiers commerces. D'autres pistes sont également à l'étude, notamment concernant la création du logement à l'étage.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité.**

#### **PRESENTATION DU PACTE DE GOUVERNANCE CONCERNANT LE SIVOM**

Le 26 février dernier, une réunion des maires des communes adhérentes du SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonet s'est déroulée en Préfecture. En ressort une réflexion autour de la signature d'un pacte de gouvernance du SIVOM qui doit permettre, dans un premier temps, l'intégration officielle de représentants des Communautés de Communes de la Matheysine et du Trièves aux réunions de bureau.

Ce pacte doit être discuté en Assemblée Générale du SIVOM mais devra également être voté par les divers conseils municipaux des communes adhérentes.

L'inscription de ce point à l'ordre du jour correspond à une première mesure d'informations du Conseil. De plus amples informations seront diffusées au fur et à mesure de l'avancée des discussions en assemblée générale du SIVOM.

#### **PROPOSITION DE CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT GARDERIE/CANTINE**

Depuis fin septembre 2023, un poste non permanent d'agent polyvalent garderie/cantine a été créé. Ce poste permet de sécuriser le temps de garderie du midi.

Il est aujourd'hui demandé au conseil de pérenniser cet emploi de 8h / semaine en temps scolaire.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité.**

#### **PROPOSITION DE CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

L'adjoint technique de la Commune a l'ancienneté requise pour passer au grade d'adjoint technique territorial principal 2<sup>e</sup> classe.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce changement de grade. Pour ce faire, la commune doit créer un nouveau poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>e</sup> classe. Cette création de poste aura lieu au 1<sup>er</sup> septembre.

Aucun nouvel emploi n'est créé, il s'agit d'un changement de grade.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité.**

#### **PROPOSITION DE TITULARISATION D'UNE ATSEM**

Suite à sa réussite au concours, il est proposé de titulariser l'ATSEM travaillant pour la commune. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste permanent d'ATSEM sur la base du poste existant. Cette création de poste aura lieu au 1<sup>er</sup> septembre.

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité.**

#### **REPRISE DES DELIBERATIONS DU PERSONNEL**

A des fins de simplification administrative, il est proposé de reprendre les délibérations du personnel. Les délibérations actuelles indiquant un indice de recrutement, le conseil devrait délibérer à chaque modification d'indice.

Pour rappel, la commune embauche :

- 3 personnels cantine/garderie/ménage 1 ATSEM
- 2 ETPT techniques
- 1 ETPT de secrétaire de mairie

**Résultat du vote : Pour à l'unanimité.**

## **QUESTIONNES ET INFOS DIVERSES**

### **• Point Alpe du Grand Serre**

Le coût du démantèlement des installations de l'Alpe du Grand Serre a été estimé à 1,4 millions d'euros. Cette solution n'est pas la solution retenue mais permet d'envisager toutes les possibilités de manière chiffrée. En parallèle, l'appel d'offres pour la Délégation de Service Public a été rendu caduque, les services de la CCM travaillent actuellement sur la solution de la régie intéressée. A l'heure actuelle, il resterait 500.000€ de factures à payer.

### **• Travaux de sécurisation de la RD529**

Les travaux de sécurisation de la RD529 vont commencer le 15 avril prochain. Un itinéraire de déviation pour les cycles sera installé.

### **• Aménagement des vestiaires du stade**

Une demande a été reçue en mairie concernant un aménagement des vestiaires du stade aux profits des associations (création d'un local pour les réunions par exemple). Cette proposition doit faire l'objet d'une réflexion.

### **• Locations de salle aux associations**

Il est proposé de faire signer des contrats de locations de la salle polyvalente aux associations, tout en conservant la gratuité de la location. Cette formalité doit permettre de matérialiser juridiquement la location de la salle.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.